

-----  
**DÉLIBÉRATION DE20-030**

L'an deux mille vingt, le vingt février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Vélines sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 7 février 2020

Présents : Cyril AMELIN, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Sylvie CROSOIR, Gilbert DE MIRAS, Hélène DENOST, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Michel FRICHOU, Christian GALLOT, Bernard GOYER, Thierry HERITIER, Jean-Thierry LANSADE, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Claude MAILLAT, Didier MOREAU, Lucette MOUTREUIL, Ghislain PANTAROTTO, Éric REY, Christian SCALIGER, Gilles TAVERSON, Yveline TESSONNEAU, Jean-Eric VIGOUROUX

Pouvoirs : Jocelyne ARSIGNY par Gérard BONNAMY, Christophe MARCETEAU par Thierry BOIDÉ

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 31 Présents : 27 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 - SPANC**

Le compte administratif de l'exercice 2019 présenté et approuvé lors de la séance de ce jour fait apparaître un excédent de fonctionnement de 56 924.84 €.

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	62 438.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-5 513.78</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>56 924.84</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	56 924.84
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.